

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 avril 2023

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Régis BELGERI - M. Pascal FERRARD - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Christophe DEMARQUE - M. Thibault HEINTZ

Excusés :

Mme Thérèse LALOGÉ

M. Patrick ALBERTOLI

Mme Sylvie PALUMBO

Absents :

Mme Yasmine AKSU

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 21 avril 2023

Début du conseil : 20 h 05

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

4 - contrat PEC

5 – convention ASPA : campagne de stérilisation des chats

6 – subventions aux associations

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - O.N.F : travaux – programme d'actions 2023

2 - Fiscalité : validation des taux 2023

3 - Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - O.N.F : travaux – programme d'actions 2023 (délibération n° 2023.04.28/01)

Monsieur le Maire présente le devis des travaux sylvicoles qui seraient effectués par l'Office National des Forêts au cours de l'année 2023 :

- maintenance de cloisonnements sylvicoles et dégagement de plantation (parcelles 12 et 14)

- ouverture de cloisonnements sylvicoles, enlèvement des protections contre le gibier et mise en déchetterie, nettoyage des plans (parcelle 19)

Pour un montant de 3.483,35 € TTC.
A l'unanimité, le conseil accepte ce devis.

2 - Fiscalité : validation des taux 2023 (délibération n° 2023.04.28/02)

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération du conseil municipal du 24 mars 2023 fixant les taux d'imposition des taxes locales.

Les membres du conseil, à l'unanimité, confirment :

- Taxe foncière bâti : 39,49 %
- Taxe foncière non bâti 34,08 %
- Taxe habitation 23,07 %

Ceux-ci étant inchangés par rapport à 2022.

3 - Renouveau d'engagement à la certification forestière PEFC

Le Conseil décide de reporter ce point ultérieurement pour plus de renseignements.

4 - contrat PEC (délibération n° 2023.04.28/03)

Monsieur DESVERNES indique que le jeune Théo NOËL est en stage aux ateliers depuis le 17 avril. Celui-ci donnant entière satisfaction il est proposé d'ouvrir un contrat aidé (PEC) à compter du 2 mai pour une durée de 1 an.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

5 – convention ASPA : campagne de stérilisation des chats (délibération n° 2023.04.28/04)

Monsieur Jean-Marc BOUSCHBACHER indique qu'il serait bon de programmer une campagne de stérilisation des chats errants car après recensement il y a entre 15 et 20 chats à traiter.

La fondation B. BARDOT prend en charge le traitement de 6 chats (450 €).

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour cette proposition, le coût est estimé à 3000 €.

6 – subvention aux associations (délibération n° 2023.04.28/05)

Un état récapitulatif des demandes de subvention par les associations et le montant proposé est distribué à chacun.

Après concertation, il est voté à l'unanimité pour :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| - Association Familiale | 500,00 € |
| - Association des parents élèves | 500,00 € |
| - FC Darney Val de Saône | 2.500,00 € |
| - JSP | 500,00 € |
| - Saône Lorraine | 200,00 € |
| - Saône Vosgienne | 500,00 € |
| - Maquis de Grandrupt | 100,00 € |
| -ADP88 | 100,00 € |
| - Crins Blancs | 200,00 € |
| - Fanfare de Monthureux | 250,00 € |

M. Jean Marc BOUSCHBACHER, M Thibault HEINTZ, M. Régis BELGERI, Mme Agnès JEANMICHEL, Mme Petra LAURAIN quittent la salle, ceux-ci étant soit membres du bureau ou adhérents à des associations.

- Chemin faisant 300,00 € à l'unanimité (4 votants)

M. Christophe DEMARQUE et Mme Nicole DELAVILLE quittent la salle, Mme Agnès JEANMICHEL et M. Thibault HEINTZ rentrent.

- Comité du jumelage 500,00 € à l'unanimité (4 votants)

M Jean Marc BOUSCHBACHER, M Régis BELGERI, Mme Petra LAURAIN, M. Christophe DEMARQUE rentrent

- DARNEY marche 150,00 € à l'unanimité (8 votants)
- MPT 1.500,00 € à l'unanimité (8 votants)

Mme Nicole DELAVILLE regagne la salle.

M. Régis BELGERI fait part d'une demande d'animation par le groupe théâtral intitulé "les Moissonneuse Batteuses" qui va se produire dans neuf communes des Vosges dont éventuellement à Darney. Leur cachet est financé en partie par la COM COM par une somme forfaitaire pour les villages de son territoire concernés et la MPT qui participerait localement. Le solde est demandé à la commune.

Après débats et vote, cette demande de financement est rejetée par 7 voix contre et deux pour.

Informations et questions diverses :

- point sur les travaux :

- rue de la République : la première phase de travaux, de la rue de la gare jusque la rue des Fabriques débutera début juin.

- Aux resto du cœur : pose de piliers par les Ets Fumasoli pour soutenir une poutre défailante, les enduits et peintures sont encours ;

- **au Tiers Lieu** : livraison des livres de la bibliothèque départementale mardi prochain ;

- **A la Barbeline** : visite prochaine des locaux vacants pour une demande de location ou vente par la Société DISTRI-BOISSONS ;

- **don du sang** : dernière collecte du 23 mars : 45 personnes ont été accueillies 35 dons dont 1 nouveau ;

- **A la MPT** : Lucie, l'animatrice quitte l'association pour d'autres horizons ;

- **Parution** imminente du guide du Routard intitulé "Au Pays d'Épinal Cœur des Vosges" dans lequel figure la commune ;

- **la vente** d'une parcelle Place des Lilas est concrétisée chez le notaire ;

- **Arrêté** de la préfecture : les raves party sont interdites ;

- **Il est rappelé** que le bas des immeubles doit être entretenu par les riverains et non par les services communaux.

Dates :

- les 29 et 30 avril : Exposition photos samedi et dimanche au gymnase ;

- le 2 mai : réunion chantier aux anciens abattoirs ;

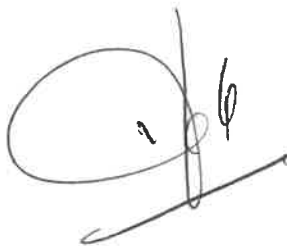
- le 7 mai : concert Borelly à l'église ;

- le 8 mai : cérémonie à 10 h au monument ;

- le 13 mai : Assemblée générale de l'association Saône Lorraine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,
N. DELAVILLE



Darney, le 28 avril 2023

Le Maire
Yves DESVERNES

